



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN PIERRE FIXTE

Séance du 1 décembre 2021

L'An deux mille vingt et un et le premier décembre, à dix heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme RACHEL Julie, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de convocation : 24 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 9

Etaient présents : MM. RACHEL Julie, DESBRUGERES Serge, DESBRUGERES Béatrice, MONÉRIE Nelly, SERMADIRAS Marie-Hélène.

Absents excusés : BOULOUX Stéphanie (pouvoir à J. RACHEL), TROUILLARD Jean (pouvoir à B. DESBRUGERES), PINCELOUP Laurent (pouvoir à N. MONERIE).

Absents : MAROLLES Elisabeth.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène SERMADIRAS

Le quorum étant atteint, la Présidente de séance a déclaré la séance ouverte.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SIACOTEP

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIACOTEP

Madame le Maire rappelle avoir été destinataire d'un mail du Siacotep afin d'approuver le rapport d'activité annuel 2020. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité 2020 du SIACOTEP.

CONVENTION FSIAREP (FONDS DE SOLIDARITE A L'INTERCONNEXION ET A L'AMELIORATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE)

Madame le Maire propose de renouveler son adhésion auprès du FSIAREP qui permet de bénéficier des aides du département au titre de l'eau potable.

La convention est établie pour une durée de 15 ans et reconduite tacitement d'année en année.

Une redevance annuelle est de 0.07 € par m3 d'eau vendu à payer au Département. Le montant de la redevance sera annuellement révisé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'adhérer au FSIAREP.

AVENANT CONVENTION ATD

Madame le Maire présente le projet d'avenant à la convention d'Eure et Loir Ingénierie relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme et actes d'urbanisme de la commune.

Eure et Loir Ingénierie propose une prestation optionnelle de contrôle de chantier et constats d'infraction au tarif de 120 € TTC par intervention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide de ne pas souscrire à la prestation optionnelle.

CONVENTION PETR – AUTORISATIONS D'URBANISME

Madame le Maire rappelle que la commune a une convention avec l'ATD pour l'instruction des autorisations d'urbanisme qui arrive à expiration le 01/01/2022. Elle propose de changer de service instructeur en effet Madame le Maire a demandé une proposition de convention auprès du PETR par souci de proximité, de plus les délais d'instruction de l'ATD sont devenus très longs.

Ci-dessous les grilles tarifaires de chaque service instructeur :

Types d'actes	Coût unitaire	
	PETR	ATD
Certificat urbanisme A	22 €	/
Certificat urbanisme B	55 €	60 €
Prorogation CUB	20 €	/
Déclaration Préalable	90 €	78 €
Permis de construire Maison Individuelle	110 €	120 €
Permis de démolir	70 €	48 €
Permis de construire	140 €	204 €
Transfert de PC	20 €	24 €
Modification PC/PCMI	75 €	Idem tarif pc/pcmi
Permis d'aménager	165 €	216 €
Rejet implicite		50 % du coût de l'autorisation
Retrait avant décision		25 % du coût de l'autorisation
Part fixe annuelle		1,20 € par habitant

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal choisit le PETR comme service instructeur à compter du 01/01/2022 et autorise Madame le Maire à signer la convention.

REMBOURSEMENT D'ACHATS

Madame le Maire informe que dans le cadre des achats de Noël pour les enfants de la commune, Madame Desbrugères Béatrice a dû payer une facture par carte bleue, le paiement par mandat administratif n'étant pas possible. Madame le maire propose donc de la rembourser.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de rembourser Madame Desbrugères Béatrice à hauteur de 31,75 €.

Monsieur et Madame Desbrugères ne prennent pas part au vote.

BULLETIN MUNICIPAL

Une réunion de préparation du bulletin municipal aura lieu le 03 décembre 2021. Il est envisagé une publication et une distribution en début d'année.

ARBRE DE NOEL

Il aura lieu le 11 décembre 2021, l'emballage des cadeaux est prévu le 02/12/2021.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire évoque avec le conseil la possibilité de mettre le terrain communal près du cimetière en éco-pâturages. Le conseil refuse cette proposition qu'il estime trop onéreuse.

Les vœux du Maire auront lieu le 16 janvier 2022 à 16h en fonction de l'évolution sanitaire.

INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h46.